Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE2026041312-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 13 avril 2026

Délibération n°2026/04/12

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Frédéric PIDANCIER, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Lucas CRON
Date de convocation :	08 avril 2026

Objet : Prolongation de la Convention Territoriale Globale 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan

Marie-Reine Bourgeois expose à l'assemblée que la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de son territoire se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023.

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera aux différentes collectivités des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Vu la délibération de la commune de Plumergat n°2022/12/18, en date du 12 décembre 2022, validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE2026041312-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : VALIDE le principe de la prolongation d'une année de la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques, soit jusqu'au 31 décembre 2027.
Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la CAF, ainsi que tout document y afférent.
Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.



